



Etat des lieux en sortie, caution et préavis

Par **AliceM**, le **05/05/2011** à **20:03**

Bonjour, mon contrat de location se terminera le 31 mai, après la decision de vente de la propriétaire.

Elle m'a donné un preavis de 3 mois par lettre recommandée. (Je vous previens qu'elle est vraiment difficile et essaye tous le temps de creer des problemes).

Studio de 8 metres carrés meublé, le contrat à ete stipulé le 4 juin 2010. La prise d'effet du bail c'est le 12 juin.

La date de reception de la lettre recommandé de ma partie est le 22 fevrier. Ecrite le 16.

C'est prevu dans le contrat un preavis de sa partie de 3 mois en advance.

1) Je peux demenager le 22 du mois de mai en payant jusqu'à cette date ou je suis obligée à payer le mois par entier? Si je dois payer le mois par entier et on fait l'etat de lieux avant, est ce que j'ai le droit de lui donner les cles le dernier jour du mois?

2) Je dois lui donner le preavis meme si elle me l'a donné de sa partie? Si oui, de combien de temps?

3) Elle m'a dit hier qu'elle doit partir le 26 mai jusqu'au 6 juin et voudra faire l'etat des lieux après cette date, moi je sais que c'est mieux le faire avant et je veux laisser l'appart maximum à la fin du mois de mai. Comment je peux m'organiser?

4) (Elle essayera surement de retenir ma caution) J'ai fait l'etat de lieux en entree avec son mari, mais il est parti en Afrique. Il y avait deja des trous dans le mur et des griffures et le carrelage il etait deja cassé, mais il ne l'a pas voulu ecrire dans l'etat des lieux, car il fait des travaux comme metier et il disait qu'il pouvait le reparer. Comment je dois me comporter si elle dit que c'est ma faute?

5) Le canapé-lit, qu'etait déjà dedans, en s'ouvrant il griffe le mur, car il est juste. Est ce que c'est à moi de reparer les griffures? Si oui, j'ai le droit de les cacher en mettant des adesifs decoratifs? Je peux reparer un trou que j'ai fait et eventuellement les griffures (qui son deja legeres) avec une peinture differente? Je ne peux pas utiliser la meme, car son mari il m'a dit qu'il avait crée la couleur de soi meme.

Merci de me repondre au plus vite, j'en ai vraiment besoin.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention et comprehension

Alice

Par **Claralea**, le **06/05/2011** à **12:54**

[citation]Studio de 8 metres carrés meublé[/citation]

Bah ça doit etre difficile de bouger un canapé dans 8m² ! D'ailleurs, si je ne me trompe pas, je ne suis pas sure qu'on ait le droit de louer une si petite surface. Où est la cuisine, la salle de bain, les toilettes ? C'est meme pas la surface d'une chambre de bonne sous les toits

Par **fra**, le **06/05/2011** à **17:08**

Bonjour, Claralea,

Je vous précise simplement que la question a été posée deux fois et que vous pouvez voir nos réponses, à Domil et à moi-même, sous l'autre.

Par **Claralea**, le **06/05/2011** à **18:07**

Bonjour Fra, merci pour la remarque mais je m'en etais rendu compte. Et dans son autre post, elle ne faisait pas référence à la surface de son habitation, d'où ma réponse ici !

Par **Domil**, le **06/05/2011** à **19:57**

A ce propos, si moins de 9m², il faut voir si le volume habitable fait 20m³ (donc 2m50 de hauteur de plafond)